



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
Faculté des Sciences
Juridiques et politiques
CREDILA



Colloque international

Thème :

Les aspects juridiques de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) : Regards comparés sénégalais et français

**10 et 11 avril 2018
à Dakar (Sénégal)**

Présentation du colloque

Le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les législations Africaines (CREDILA), de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université Paris Est (Paris12) et l'IRDA, Centre de Recherche de l'Université Paris 13, organisent conjointement un colloque sur la responsabilité sociale des entreprises.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE), entendue comme la prise en considération par les entreprises des conséquences négatives que peut générer leur activité sur les personnes ou sur l'environnement, est promue au plan international. Le Pacte mondial des Nations unies adopté en juillet 2000 exhorte les entreprises à « *promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence* » et à « *veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme* ».

Les Principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales, élaborés en 1976 et révisés en 2011, ainsi que la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (de 1977 révisée en dernier lieu en 2006) s'inscrivent dans la même veine. L'Union européenne, également, a publié dès 2001 un livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises, et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le 12 décembre 2008, a établi des lignes directrices de la norme ISO 26 000 en matière de RSE. Sous cette impulsion internationale (et de façon réflexive, les textes internationaux s'enrichissant au gré des initiatives privées), de nombreux engagements volontaires relatifs à la RSE ont été pris (formalisés dans des actes unilatéraux, bilatéraux ou multilatéraux, conclu avec des syndicats internationaux ou des ONG). On recense quantité d'engagements de qualité, des obligations précises et concrètes. Les engagements se densifient et se durcissent, se déclinent dans les clauses des contrats commerciaux liant l'entreprise aux fournisseurs et sous-traitants.

Le droit français a récemment opté pour un régime plus contraignant. Après la catastrophe du Rana Plaza en 2013, quatre

groupes parlementaires ont déposé entre novembre 2013 et avril 2014 des propositions de loi prévoyant d'introduire une obligation de vigilance dans le Code de commerce. L'une des propositions a été adoptée par l'Assemblée nationale le 30 mars 2015 et rejetée par le Sénat fin 2015. Après échec de la Commission mixte paritaire, la proposition de loi a été adoptée en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2016, rejetée par le Sénat le 1^{er} février 2017 et finalement votée le 21 février 2017 par l'Assemblée nationale. La loi impose désormais à certaines sociétés d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance.

Objectifs du colloque :

La manifestation a pour objectif principal de porter un regard croisé d'universitaires sénégalais et français sur la RSE.

De manière spécifique, le colloque devrait permettre :

- de sonder sur chacun des thèmes abordés (social, environnement, affaires, biens) les apports de la RSE ;
- de s'interroger sur la portée et l'intérêt, notamment en Afrique de l'Ouest, de la loi française qui, pionnier en Europe, a souhaité aller au-delà d'une *soft law* ;
- de partager les expériences vécues en matière de RSE ;
- d'analyser les différentes problématiques de la RSE ;
- de jeter les bases d'une coopération plus pérenne entre les différentes universités (à travers des structures identifiées) pour, notamment faciliter l'accueil des chercheurs, des doctorants, des enseignants dans le cadre de voyages d'études ;
- de publier les résultats des échanges.

Déroulement du colloque

Le colloque constitue un cadre d'échanges sur les résultats de recherches portant sur la problématique de la RSE, tant en droit français que dans le contexte OHADA. Il s'adresse aux chercheurs, aux étudiants (sénégalais et français), ainsi qu'aux acteurs de la vie économique au Sénégal et en France.

Les communications porteront ainsi sur divers aspects de RSE et seront suivies de débats.

Du côté français participeraient à ce colloque, les professeurs Frédéric Bicheron (Paris 12), Romain Boffa (Paris 12), Laurent Gamet (Paris 12), Mustapha Mekki (Paris 13).

Propositions de communication

Les propositions de communication devront être soumises **au plus tard le 15 mars 2018**, sous forme d'un résumé, les versions définitives devant être disponibles **au plus tard le 02 avril 2018**.

Elles pourront être soumises au comité scientifique coprésidé par les **professeurs Isaac Yankhoba NDIAYE** (FSJP) et **Laurent GAMET** (Paris 12).

Elles peuvent être également reçues au secrétariat du CREDILA ou à l'adresse suivant : credila@ucad.edu.sn

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au secrétariat du CREDILA à l'adresse ci-dessus.